



**Aux personnes concernées par un règlement modifiant le *Règlement numéro 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol BD (base densité), MD (moyenne densité) et CT (commerce touristique) situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation afin de permettre l'affectation du sol HD (haute densité).**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que :

- 1. Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2025**, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de *Règlement numéro 25-1228* modifiant le *Règlement numéro 15-923* relatif au plan d'urbanisme et de développement durable de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol BD (base densité), MD (moyenne densité) et CT (commerce touristique) situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation afin de permettre l'affectation du sol HD (haute densité).
- 2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 6 mai 2025 à 18h30**, à la salle Jules-St-Georges de l'hôtel de ville situé au 490, rue Principale, à Saint-Donat au cours de laquelle le projet de règlement sera expliqué et les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.
- Il est également possible de **transmettre par écrit ses commentaires** au conseil municipal, à compter du présent avis, jusqu'au 6 mai 2025, à 16h30, au soussigné, à l'adresse [urbanisme@saint-donat.ca](mailto:urbanisme@saint-donat.ca).
- Le projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire
- Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 16 h 30 et en ligne à <https://www.saint-donat.ca/la-municipalite/administration-municipale/reglements-municipaux/>

Fait à Saint-Donat ce 10 avril 2025

Justine Savoie, directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Justine Savoie, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil municipal, ce 10 avril 2025, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 avril 2025

Justine Savoie, directrice générale adjointe  
Greffière-trésorière adjointe

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

---

**PROJET Règlement numéro 25-1228**

**Modifiant le *Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable* de la Municipalité de Saint-Donat, au niveau des circonscriptions des affectations du sol BD (base densité), MD (moyenne densité) et CT (commerce touristique) situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation afin de permettre l'affectation du sol HD (haute densité).**

---

Attendu la réception d'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur l'avenue du Lac ;

Attendu que la Municipalité souhaite approuver la demande de PPCMOI ;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier les affectations du sol du plan d'urbanisme des terrains afin d'assurer la concordance entre le plan d'urbanisme et la demande de PPCMOI ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 8 avril 2025 ;

Attendu que le projet du présent règlement a été adopté à la séance du 8 avril 2025 ;

Attendu qu'en vertu des dispositions des articles 124 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1)*, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 6 mai 2025, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population ;

À ces faits, il est proposé par ..... et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le *Règlement numéro 15-923 relatif au plan d'urbanisme et de développement durable* de la Municipalité de Saint-Donat est modifié comme suit :

Les propriétés foncières portant les numéros de lot 5 623 540 et 6 647 997, du cadastre du Québec, situé dans un secteur permettant les affectations du sol BD (base densité), MD (moyenne densité) et CT (commerce touristique) sont modifiés en ajoutant l'affectation HD (haute densité) de la carte 10 du *Règlement numéro 15-923*.

### **ARTICLE 3**

Une carte est jointe en annexe 3.1 du présent règlement afin de représenter schématiquement avec des repères visuels le résultat des modifications à apporter au niveau des circonscriptions des affectations du sol BD (base densité), MD (moyenne densité), CT (commerce touristique) et HD (haute densité) à la carte 10 du *Règlement numéro 15-923*.

### **ARTICLE 4**

Les annexes font partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

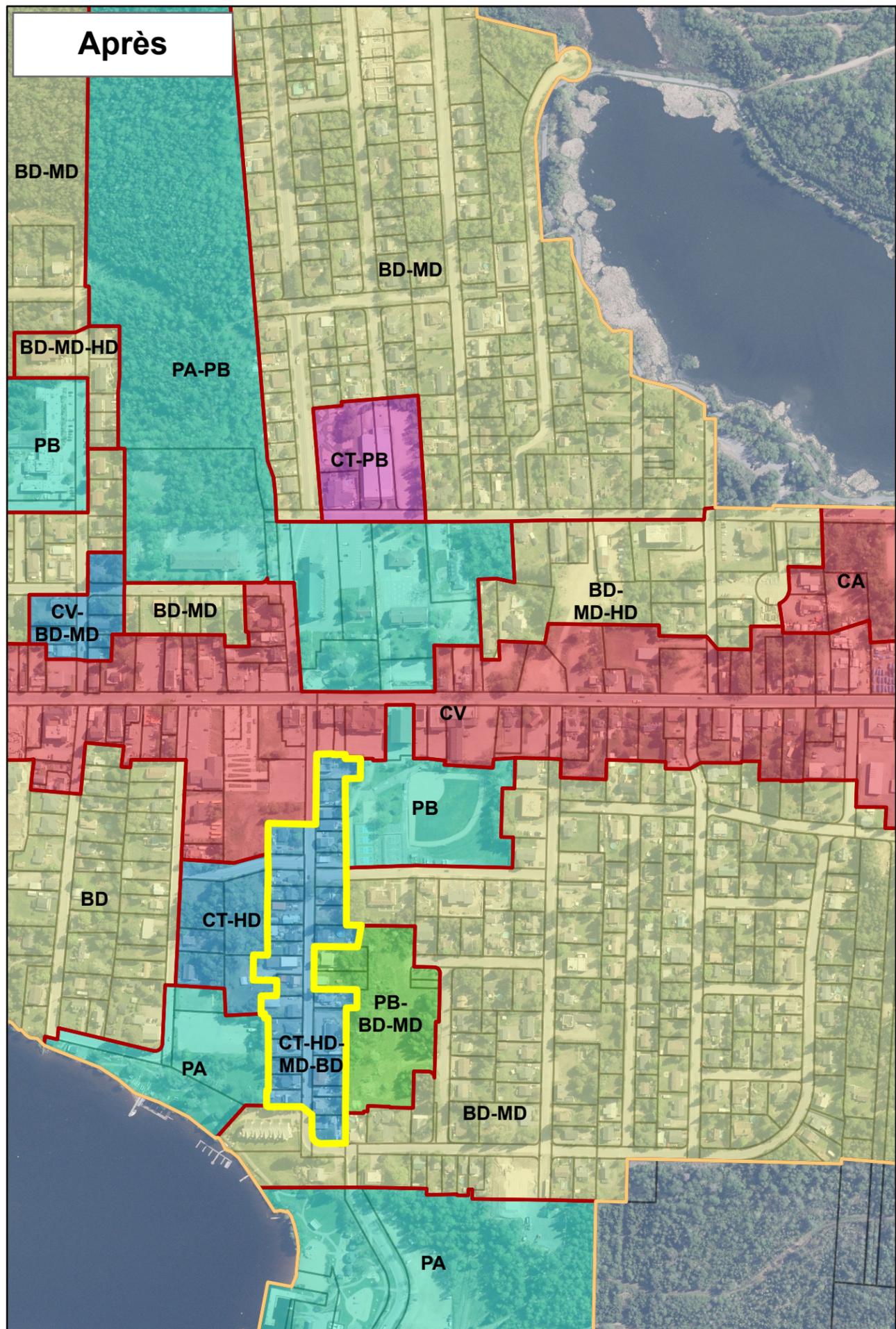
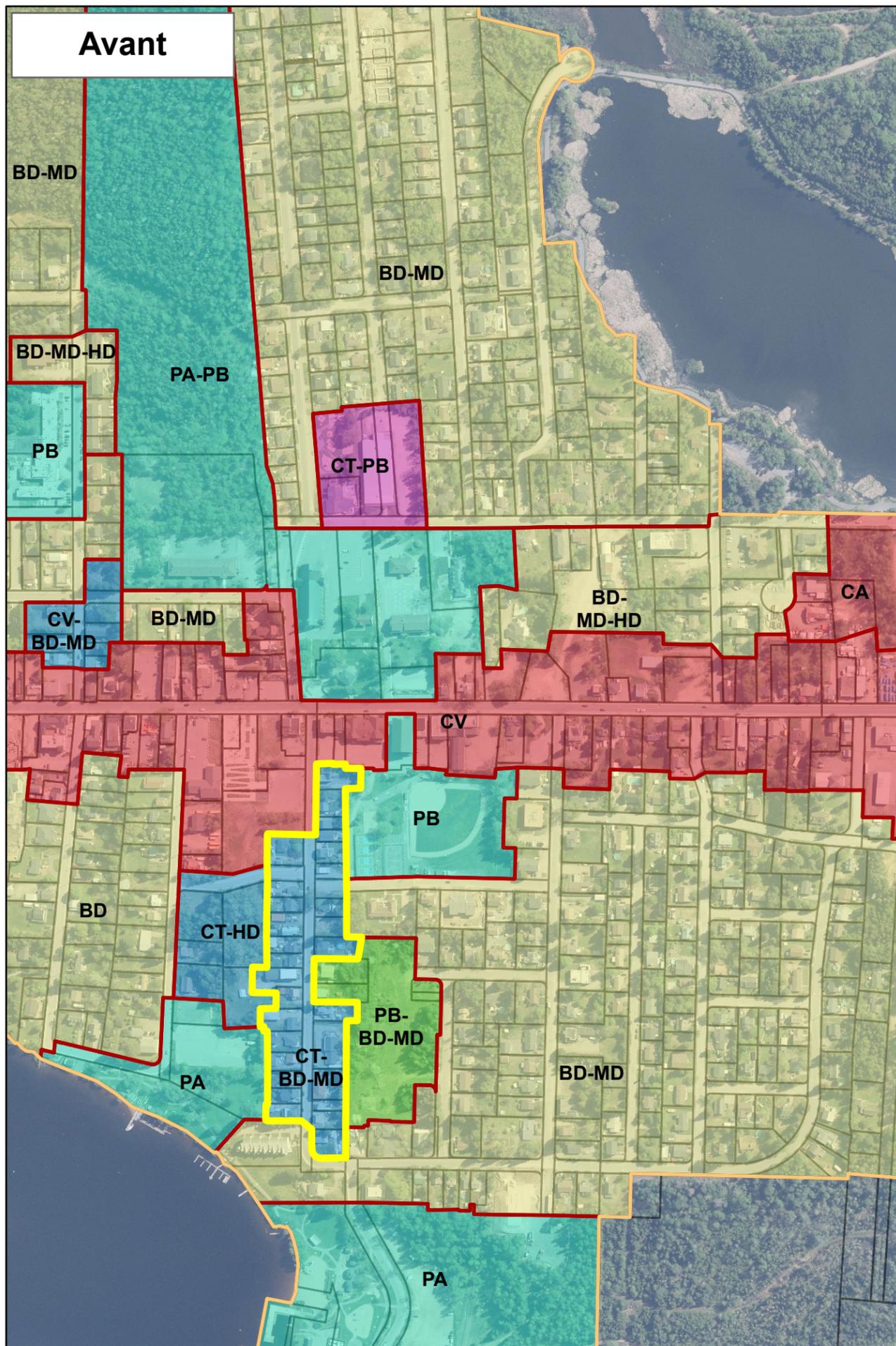
Adopté à la séance du 8 avril 2025.

\_\_\_\_\_  
Joé Deslauriers, maire

\_\_\_\_\_  
Mickaël Tuillier  
Directeur général

### **Certificat (art. 446 du *Code municipal*)**

- Avis de motion : ..... 8 avril 2025
- Adoption du projet : ..... 8 avril 2025
- Transmission à la MRC : .....
- Avis public séance de consultation ..
- Séance de consultation : ..... 6 mai 2025
- Adoption finale : .....
- Transmission à la MRC : .....
- Avis de conformité de la MRC : .....
- **Entrée en vigueur** : .....
- Avis public- affichage : .....



© Municipalité de Saint-Donat

## Annexe 3.1

règlement numéro 25.1228



**Légende**

- Affectation modifiée par 25.1228
- Périmètre d'urbanisation
- Cadastre

**Affectation**

- Commercial
- Commercial/Habitation
- Commercial/Publique
- Habitation
- Industrie
- Publique
- Publique/Habitation

CA commerce artériel  
 CT commerce touristique  
 CV commerce de centre-ville  
 BD habitation de basse densité  
 MD habitation de moyenne densité  
 HD habitation de haute densité  
 PA parc et terrain de jeux  
 PB institution  
 PC utilités publiques  
 IA industries légères

Sources :  
 ©Gouvernement du Québec  
 Municipalité de Saint-Donat  
 MRC de Matawinie  
 Photographies aériennes 2024, © Région de Lanaudière

